



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES**

Délégations de signature

N° Spécial

25 mai 2016

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 25 mai 2016

Délégations de signature

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n° 2016-031	23 05 2016	Arrêté délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal Liste des responsables de service.	3
DDFIP n° 2016-032	23 05 2016	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal. service des impôts des entreprises de Montrouge.	5
DDFIP n° 2016-033	25 05 2016	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal. service des impôts des entreprises d'Issy-les-Moulineaux.	7
DDFIP n° 2016-034	01 03 2016	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal. service des impôts des entreprises de Vanves.	10

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ DDFIP N° 2016-031 DU 23 MAI 2016 DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

LISTE DES RESPONSABLES DE SERVICE

DISPOSANT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL PREVU PAR LE III DE L'ARTICLE 408 DE L'ANNEXE II AU CODE GENERAL DES IMPÔTS

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS			
ASNIERES-SUR-SEINE	Mme	PASCALE	HERBAUT
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	ERIC	COUSIN
CLICHY	Mme	ALINE	ALBERT-GUILLOT
COLOMBES	Mme	DOMINIQUE	BERNARD
COURBEVOIE	Mme	KARINE	BENEDETTO
GENNEVILLIERS	M.me	ELISABETH	BOURGMAYER
ISSY-LES-MOULINEAUX	M	MICHEL	TAMAIN
LEVALLOIS-PERRET	M.	DENIS	ROGE
MONTROUGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	M.	JEAN-YVES	BLANC
NEUILLY	Mme	WYMAN	PACIOCCO
SAINT-CLOUD	M.	DOMINIQUE	PICQUOT
SCEAUX NORD	Mme	ANNIE	PUGNET
SCEAUX SUD	Mme	JOCELYNE	CHAPELET
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT
SURESNES	Mme	MONIQUE	FOCH
VANVES	M.	PHILIPPE	JULIEN
TRESORERIES MIXTES			
BAGNEUX	Mme	DENISE	IMBERT
CHATILLON	Mme	SYLVIE	VACHIAS
CLAMART	M,	FRANCOIS	MARTIN
MALAKOFF	Mme	NETY	THERESINE
VILLENEUVE-LA-GARENNE	M.	JEAN-LUC	VALIERE
SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE			
NANTERRE 1ER BUREAU	M.	ERIC	MISTO
NANTERRE 2EME BUREAU	M.	MOHAMED	ZOUBERT
NANTERRE 3EME BUREAU	M.	BERNARD	JANAILHAC
VANVES 1ER BUREAU	M.	JACQUES	COULONGEAT
VANVES 2EME BUREAU	M.	ALAIN	DAUBEL
CENTRE DES IMPOTS FONCIER			
CDIF NANTERRE	M.	PATRICK	OUSSET

CDIF SEVRES	M.	CHRISTOPHE	LANDREAU
SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES			
ASNIERES-SUR-SEINE	Mme	PASCALE	ETCHEGOYEN
BOULOGNE-BILLANCOURT NORD	M.	MICHEL	PEYRAUD
BOULOGNE-BILLANCOURT SUD	Mme	EVELYNE	BITUMBA
CLICHY	Mme	AGNES	BERODOT
COLOMBES	Mme	MARIANNE	VALES
COURBEVOIE	M.	MARCEL	AÏDAN
GENNEVILLIERS	M.	BRUNO	BOCHEL
ISSY-LES-MOULINEAUX	Mme	BRIGITTE	ORMIERES
LEVALLOIS-PERRET	M.	PATRICK	ROUX
MONTROUGE	Mme	ISABELLE	MICHEL-GHARIANI
MONTROUGE	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NANTERRE DEFENSE	M.	PHILIPPE	BOURMIER
NANTERRE RUEIL	M.	PHILIPPE	MILHAT
NANTERRE VILLE	M.	DIDIER	MENUEL
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	GISELE	VAQUE
SAINT-CLOUD	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
SCEAUX	M.	JEAN-FRANCOIS	MICOLLIER
SEVRES	M.	JEAN-PHILIPPE	MERGAUX
SURESNES	M .	EMMANUEL	CRESSON
VANVES	Mme	ELIANE	MATHIEU
PÔLES DE RECOUVREMENT SPECIALISES			
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	THIERRY	GREGOIRE
NANTERRE	M	GERARD	TAVERNARO
PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE			
BOULOGNE-BILLANCOURT	M,	MICHEL	PLANCHAIS
ASNIERES	Mme	PASCALE	LOISEAU
COURBEVOIE	Mme	NAIMA	LEMAINI
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	STEPHANE	GAUTHEY
LEVALLOIS-PERRET	M.	GUY	LE FLOCH
NANTERRE	Mme	AMELIE	KERAUDREN
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	NICOLE	AUGE
SCEAUX	Mme	CATHERINE	BACHELET
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT

PCRP			
SURESNES (1)	Mme	LAURENCE	LEROUX
NANTERRE-RUEIL (2)	M.	PATRICK	CHABRILLAT
NEUILLY-SUR-SEINE (3)	Mme	FABIANA	DURAND-PANSERA
NEUILLY-SUR-SEINE (4)	Mme	CELIA	DUWELZ
NEUILLY-SUR-SEINE (5)	Mme	BRIGITTE	MARX
BOULOGNE-BILLANCOURT (6)	Mme	PASCALE	ROURE
SEVRES (7)	M	LOIC	SPEICH
MONTRouGE (8)	Mme	MARIE-MICHELE	PADOVANI
SCEAUX (9)	Mme	CATHERINE	DOMMERGUES
BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION			
1ERE BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	FLORENCE	LEFEBVRE
2EME BDV SEVRES	Mme	SYLVETTE	BRICHANT
2EME BDV ISSY-LES-MOULINEAUX	Mme	FLORENCE	LEFEBVRE
3EME BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	LAETITIA	BLIN
4EME BDV SEVRES	Mme	MARIE-ANDREE	JAMPY
5EME BDV SCEAUX	M.	FRANCK	DELCROIX
6EME BDV SCEAUX	M.	FRANCK	DELCROIX
6EME BDV SCEAUX	Mme	SYLVETTE	BRICHANT
7EME BDV NANTERRE	M.	JEAN-PHILIPPE	TRUY
8EME BDV NANTERRE	Mme	CECILE	BUTOUR
10EME BDV NANTERRE	M.	BENOIT	GAGNEROT
11EME BDV NANTERRE	Mme	MARIANNE	GLISE
12EME BDV NANTERRE	M.	GERARD	FAVIER
13EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	M.	STEPHANE	FROUGIER
14EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	M.	PATRICK	JABOL
15EME BDV SEVRES	Mme	SYLVIE	MENARD
16EME BDV-DFE NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	BRIGITTE	MARX

Nanterre, le 23 mai 2016

ARRÊTÉ DDFIP N° 2016-032 DU 23 MAI 2016 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE MONTRouGE

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de MONTRouGE
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction

générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- M. Luc BALLOT, inspecteur des Finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de MONTROUGE
- Mme Klervie CHEVALIER, inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de MONTROUGE

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 18 mois et porter sur une somme supérieure à 30 000 €

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

AUDEGUIN Caroline	LE BOUEDEC Christine	BLANCHARD Laurence
BOULAY Laurent	LEBON Frédérique	
DIESEL Séverine	MOLLE Daniel	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

FLIN Bruno		
TRESSARD Joel		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
 - 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
 - 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
AUDEGUIN Caroline	Contrôleur principal	10 000 €	10 mois	10 000 €
DIESEL Séverine	Contrôleur	10 000 €	18 mois	30 000 €
LE BOUEDEC Christine	Contrôleur principal	10 000 €	18 mois	30 000 €
LEBON Frédérique	Contrôleur	10 000 €	10 mois	10 000 €
BLANCHARD Laurence	Contrôleur	10 000 €	10 mois	10 000 €
MOLLE Daniel	Contrôleur	10 000 €	10 mois	10 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine

A Montrouge, le 23/05/2016

La comptable des Finances publiques
Responsable de service des impôts des entreprises,

Maryvonne MARTINOT

ARRÊTÉ DDFIP N° 2016-033 DU 25 MAI 2016 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES D'ISSY LES MOULINEAUX

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises d 'ISSY LES MOULINEAUX.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Didier LARNICOL adjoint au responsable du service des impôts des entreprises d'ISSY LES MOULINEAUX ... , à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 100000euros

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

M Philippe LE MITH	MME Véronique GUIEBA	MME Frédérique DECOMBE
--------------------	----------------------	------------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

MME Angélique DIAS	MME Stéphanie THOMAS	M Olivier VERSTAEN
MME Hélène TANG	M François MACE	MME Fanny LAINE
M Stéphane-Charles TREULLE	M David MOULIN	MME Ghislaine LURIENNE
M Yves PEAN	M Olivier RIVASSEAU	M David BOIZARD
MME Corinne BOULIN	M Cyril AZEMA	M Philippe PONCET
MME Christele BREDOW	M Régis QUEFFELEC	M Mahfoud LAZRI

MME Angélique DIAS	MME Stéphanie THOMAS	M Olivier VERSTAEN
MME Rozenn L'HEVEDER		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M Frédéric LE BRUN	MME Samira DAOUADJI	MMA Vanessa FARESCOUR
M Julien DUNOUAU		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
 - 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
 - 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
M Philippe LE MITH	inspecteur	15 000 €	6 mois	30 000 €
MME Frédérique DECOMBE	inspectrice	15 000 €	6 mois	30 000 €
MME Véronique GUIEBA	inspectrice	15 000 €	6 mois	30 000 €
M David MOULIN	contrôleur principal	10 000 €	3 mois	20 000 €
MME Ghislaine LURIENNE	Contrôleuse principale	10 000 €	3 mois	20 000 €
M Mahfoud LAZRI	contrôleur	10 000 €	3 mois	20 000 €
MME Rozenn L'HEVEDER	contrôleuse	10 000 €	3 mois	20 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
M Philippe LE MITH	inspecteur	15 000 €	15 000 €	6 mois	30 000 €
MME Véronique GUIEBA	inspectrice	15 000 €	15 000 €	6 mois	30 000 €
MME Frédérique DECOMBE	inspectrice	15 000 €	15 000 €	6 mois	30 000 €
M David MOULIN	contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	3 mois	20 000 €
MME Ghislaine LURIENNE	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €	3 mois	20 000 €
M Mahfoud LAZRI	contrôleur	10 000 €	10 000 €	3 mois	20 000 €
MME Rozenn L'HEVEDER	contrôleuse	10 000 €	10 000 €	3 mois	20 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine

A ISSY, le 25 MAI 2016

Le comptable,
responsable de service des impôts des entreprises,
Brigitte ORMIERES

ARRÊTÉ DDFIP N° 2016-034 DU 1ER MARS 2016 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE VANVES

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de VANVES

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête : Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme BOURGET-HILLAIRET Séverine, inspectrice des finances publiques , adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de VANVES , à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission

- partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder douze mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
------------	------------	------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

BRIN Géraldine	DEPIERRE Ghyslaine	DUPIN Florent
GOBIN Pascal	MICHAUX Aurélie	MOINEREAU Anthony
NICOUD Eric	ROUFFY-THOMAZEAU Marie	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BATANY Yva	LACROIX Stéphane	MARECHAL Christophe
NUBRET Sarodja		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les

déclarations de créances ;
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BOURGET-HILLAIRET Séverine	Inspectrice	60 000€	12 mois	60 000€
BRIN Géraldine	Contrôleuse	10 000€	6 mois	10 000€
DEPIERRE Ghyslaine	Contrôleuse	10 000€	6 mois	10 000€
DUPIN Florent	Contrôleur	10 000€	6 mois	10 000€
GOBIN Pascal	Contrôleur	10 000€	6 mois	10 000€
MICHAUX Aurélie	Contrôleuse	10 000€	6 mois	10 000€
MOINEREAU Anthony	Contrôleur	10 000€	6 mois	10 000€
NICOUD Eric	Contrôleur	10 000€	6 mois	10 000€
ROUFFY-THOMAZEAU Marie	Contrôleuse	10 000€	6 mois	10 000€

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine

A VANVES, le 1^{er} mars 2016

La comptable,
responsable de service des impôts des entreprises,

Eliane MATHIEU

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>